

## ABONNEMENT.

SAUMUR :  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Juin 1875.

## Chronique générale.

Le conseil des ministres s'est réuni jeudi à Versailles, sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon.

On a discuté la date des élections générales.

Le conseil s'est aussi occupé de la question des sucres et de la prochaine conférence qui va se tenir à Bruxelles à ce sujet.

\*\*

Versailles, 11 juin, 2 heures.

L'Assemblée procède, avant de reprendre la suite de la deuxième délibération sur la proposition du comte Joubert, relative à la liberté de l'enseignement supérieur, au tirage au sort des bureaux.

C'est aujourd'hui que doit avoir lieu en séance publique la lecture du rapport de M. Savary, fait au nom de la commission d'enquête parlementaire sur l'élection de la Nièvre.

La discussion de ce rapport n'aura pas lieu immédiatement après sa lecture, car tout rapport fait au nom d'une commission d'enquête doit être déposé, imprimé et distribué.

Nous avons déjà dit que son impression, vu les pièces que doit communiquer M. Du faure, demandera quinze jours.

M. de Bourgoing, qui ne quitte pas la salle des Tombeaux depuis longtemps, paraît désespéré de ce nouveau retard, et se livre à des doléances avec ses amis de l'appel au peuple.

On croit, dans quelques groupes, que le rapport de M. Denormandie sur l'élection de M. de Kerjégu dans les Côtes-du-Nord sera fait aujourd'hui.

On s'attend à de vifs incidents, auxquels M. Tailhand serait mêlé.

La gauche se préoccupe beaucoup des entrevues qu'ont entre eux les délégués des groupes conservateurs en vue des élections sénatoriales.

Des tentatives ont été faites auprès du groupe Lavergne pour qu'il se fasse représenter pour la question des élections sénatoriales, comme la droite et l'Appel au peuple.

On assure qu'il s'y est refusé.

On voit généralement, dans la campagne qui commence pour les élections sénatoriales, une nouvelle tentative du duc de Broglie qui aurait été le promoteur de l'idée de la réunion des délégués des groupes conservateurs.

Le groupe de l'Appel au peuple s'est réuni de nouveau avant la séance.

Il garde le secret sur ses délibérations.

M. Depyre, l'un des délégués de la droite modérée, a eu à une heure une entrevue avec le vice-président du conseil des ministres pour lui rendre compte, dit-on, de l'entrevue qu'ont eue hier soir les délégués des groupes parlementaires relativement aux élections sénatoriales.

La commission constitutionnelle continue aujourd'hui l'examen de la question d'éligibilité et d'incompatibilité pour le Sénat.

Deux courants existent dans la commission : l'un qui veut exclure les fonctionnaires de tout ordre des fonctions politiques, l'autre qui veut établir le système égalitaire et admettre tous les fonctionnaires à se présenter.

On pense que la commission adoptera le second système.

La majorité des membres de la commission sur l'enseignement supérieur semble favorable à l'idée de laisser à l'Etat seul le droit de collation des grades.

Nous croyons pourtant savoir que la commission serait disposée à accorder aux Facultés libres, à titre de concession, le droit de collation des grades après cinq années d'exercice.

L'Union républicaine s'est occupée de la levée de l'état de siège et de la question de la nomination des maires par l'Etat.

M. Brisson a fait un discours sur l'enseignement supérieur, qu'il a l'intention de produire à la tribune.

La prochaine réunion aura lieu lundi à Versailles.

On assure que le président de l'Assemblée s'est opposé à ce que M. Amigues distribue à tous les députés une brochure faite en réponse au rapport de M. Savary.

\*\*

On a remarqué avant-hier à la Bourse une forte baisse des fonds espagnols. Elle était attribuée à des bruits de sérieuses difficultés politiques qui vont toujours en augmentant à Madrid ; le fils d'Isabelle ne peut parvenir à organiser son gouvernement ; on va jusqu'à dire qu'il avait quitté l'Espagne, ce qui est peut-être prématuré.

Ces malheureux Espagnols s'épuisent, comme chez nous, en combinaisons bâtarde pour ne pas en venir à la seule monarchie qui puisse leur donner la stabilité, le repos, le travail et la prospérité. Ils ont chez eux un jeune roi qui depuis trois ans a fait ses preuves de capacité et d'énergie ; voilà précisément le souverain qui convient à leur situation ; qu'ils l'appellent donc à Madrid et ils verront comme tout rentrera bientôt dans l'ordre.

\*\*

D'après la correspondance Saint-Chéron, la dissolution est prochaine, tenons-nous prêts. Les élections générales pour le Sénat et la nouvelle Chambre des députés auront une importance décisive pour les destinées de la France.

Les radicaux, eux, sont prêts. Voici quelques détails pris à bonne source sur la façon dont le parti républicain s'est constitué en province en vue des prochaines élections.

Il existe, à cette heure, 200 comités plus ou moins radicaux, auxquels se rallient près de 1,200 comités. Les relations sont permanentes du comité aux sous-comités qui correspondent entre eux par des agents volontaires, que leurs occupations personnelles font voyager fréquemment entre les villes du ressort.

Tous ces comités, sauf quelques exceptions, communiquent avec le comité central parisien. Les exceptions concernent les comités de Lyon, Marseille, Bordeaux et Nice, qui ont voulu conserver leur indépendance.

Les fonds sont faits par des souscriptions obligatoires en principe, mais libres quant aux sommes à verser.

Chaque sous-comité est tenu de fournir au comité du chef-lieu un état des électeurs, de leurs opinions, de leur situation de fortune, etc.

\*\*

## LE CHAUFFAGE DES WAGONS.

La Chambre, lorsqu'elle reprendra la discussion du projet de loi relatif à la concession de diverses lignes à la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, aura à s'occuper d'un amendement dont le but est d'imposer aux Compagnies l'obligation de chauffer leurs wagons de toutes classes.

C'est là une question, disons mieux, un problème intéressant. Nous croyons savoir que le gouvernement le fait étudier depuis assez longtemps. Il présente d'assez sérieuses difficultés.

Le principal obstacle est celui qui a déjà fait renoncer à établir entre toutes les voitures d'un train une communication télégraphique : c'est la difficulté, les lenteurs de l'ajustage.

Si les trains se composaient toujours des mêmes voitures, le problème serait résolu ; mais comment adapter un appareil qui puisse courir d'un bout à l'autre d'un train, lorsque, constamment, aussi bien en marche et dans les stations intermédiaires du parcours qu'à la gare du départ, les besoins du service, l'affluence des voyageurs, la prédominance inusitée des billets de telle ou telle classe forcent le chef de gare à modifier la composition de son train. On n'a pas encore pu réussir à trouver des conduites d'air chaud, d'eau bouillante ou de vapeur, qui puissent se prêter facilement et rapidement à des solutions et à des reconstitutions de continuité hermétiquement fermées.

Nous tenons de très-bonne source qu'on a calculé que pour chauffer les wagons de toutes les Compagnies de chemins de fer par les procédés aujourd'hui en usage, il ne faudrait pas moins qu'une dépense d'installation de deux millions, et de plus, chaque année une dépense d'un million. Comme ce chiffre paraît exorbitant, et l'est en effet, on cherche un moyen plus simple, plus économique. On finira par le trouver, nous n'en doutons pas.

\*\*

Le dernier numéro des *Guêpes* d'Alphonse Karr contient de très-dures et de très-justes vérités à l'adresse des radicaux et de leurs dupes :

« Il n'y a réellement pas de mérite ni de plaisir à duper les Français et à se moquer d'eux, dit le spirituel jardinier, c'est trop facile ; — tout homme qui s'habille de rouge, monte sur quelque chose et parle avec emphase, a tout de suite un auditoire dont trois ou quatre compères forment le noyau, puis il annonce sa drogue, sa panacée, son orviétan ; c'est par amour du peuple qu'il donne sa boîte pour deux sous. — Une boîte à monsieur, dix, vingt, trente boîtes.

» Et quand la foule le quitte, ne croyez pas que ce soit en souriant, en se moquant d'elle-même et en haussant les épaules ; non, c'est qu'elle a entendu la musique d'un autre charlatan également vêtu de rouge (*scarlattino*, écarlate, est l'étymologie du charlatan), également juché sur n'importe quoi, qui, poussé par le même amour du peuple, ne vend également sa drogue que deux sous ; mais lui, au lieu de la vendre en boîtes, la vend en fioles, ce qui est bien différent. — Une fiole à monsieur.

» On ne se désabuse pas, on change d'erreur, de crédulité, de sottise, de polichinelle. »

\*\*

On lit dans l'*Opinion nationale* :

Nous avons sous les yeux une conversa-

tion du chanoine Doellinger, l'un des chefs les plus ardents des vieux catholiques allemands ; elle est trop importante pour que nous puissions la passer sous silence.

M. Doellinger apprécie, au point de vue politique et religieux, les lois votées par le parlement prussien et les mesures de répression que le gouvernement a cru devoir prendre contre le clergé.

Il approuve sans restrictions les lois du mois de mai 1873, qui ont pour but de mettre l'éducation des jeunes ecclésiastiques en harmonie avec l'esprit du temps et de la nation ; il trouve parfaitement juste la séquestration du temporel des ecclésiastiques récalcitrants ; il applaudit aux changements apportés à la constitution pour faire table rase et pouvoir réduire légalement la puissance abusive des évêques.

M. de Bismark n'a qu'à se féliciter jusqu'ici de l'appréciation du vieux catholique. Mais M. Doellinger se trouve en complet désaccord avec le vice-chancelier et avec M. Falk, son ministre de l'instruction publique et des cultes, en ce qui concerne les mesures de rigueur décrétées contre les personnes mêmes des ecclésiastiques. Il qualifie de faute, et même de faute très-grave, la séquestration des évêques, parce qu'en emprisonnant le chef d'un diocèse, on augmente dans de grandes proportions sa force et sa puissance.

Il aurait fallu, par tous les moyens, — et il n'y avait que l'embaras du choix, — chercher à éloigner des évêques le bas clergé. La persécution personnelle n'a eu, au contraire, d'autre résultat que de rattacher le clergé des paroisses à l'épiscopat et de solidariser ainsi deux intérêts qu'il eût été sage de diviser de plus en plus.

Cette politique à contre-sens aurait produit déjà, suivant M. Doellinger, les plus fâcheux résultats, d'abord en groupant toutes les résistances cléricales, et ensuite en provoquant parmi les catholiques une réaction dangereuse.

Envisageant à ce point de vue les prochaines élections bavaroises, le chanoine anti-inaffabiliste craint qu'elles n'amènent à la Chambre une majorité formidable.

« Je ne prétends pas dire, ajoute-t-il, que le résultat des prochaines élections sera dû exclusivement à l'influence du clergé. Les particularistes, dont beaucoup ne sont rien moins que cléricaux, y auront aussi une grande part ; mais le clergé s'attribuera toute la victoire, et il en usera le plus qu'il pourra pour fortifier son pouvoir. »

Le *Times* publie la dépêche suivante de Paris 8 juin :

« Des rumeurs relatives à un mouvement républicain à Madrid ont circulé aujourd'hui. Il serait la conséquence des récents événements militaires, lesquels ont prouvé que les troupes alphonstistes sont impuissantes à obtenir un avantage quelconque sur les carlistes. Ces nouvelles, bien qu'elles aient obtenu quelque crédit dans les cercles les mieux informés, ont été en général reçues avec incrédulité. Toutefois, il est probable qu'elles sont les avant-coureurs d'un mouvement en préparation. Certains indices ont été découverts ici, qui prouvent aux personnes observant le cours des affaires, que le gouvernement alphonstiste a certaines appréhensions.

» Ainsi l'ambassadeur d'Espagne, comme on l'annonce ce matin, a énergiquement protesté auprès du gouvernement français contre les fêtes carlistes, et il s'est plaint de

nouveau de la tolérance que les carlistes rencontrent à la frontière. Ces protestations et ces plaintes ont exactement coïncidé avec le fiasco de la mission Cabrera. Aussi longtemps que le gouvernement espagnol a pensé pouvoir compter sur l'effet de l'adhésion de Cabrera, il n'a soulevé aucune des questions qui, l'an dernier, troublèrent tous les esprits; mais aussitôt qu'il s'est aperçu du résultat insignifiant dû à la soumission de l'ancien général carliste, sa méfiance des autorités de la frontière française n'a pas tardé à renaître.

Naturellement, je ne puis pas dire de quelle manière la France a reçu les représentations; mais il est permis de supposer, sans être taxé de présomption, qu'elles ne rencontreront pas une aussi grande attention qu'au temps où elles étaient soutenues par l'Allemagne qui, présentement, semble n'accorder qu'un très-médiocre intérêt à la cause alphonstiste.

1° Parce qu'elle n'a plus les mêmes raisons pour attaquer les carlistes; 2° parce que je crois que M. Canovas del Castillo n'est pas en état de suivre une politique agréable au gouvernement de Berlin.

Il n'y a guère lieu d'espérer qu'un gouvernement fort et pratique, comme l'est celui de l'Allemagne, veuille prendre sous son active protection un gouvernement faible, et entouré de tous côtés d'obstacles apparemment insurmontables.

Je dis insurmontables, parce que, d'après le rapport récent d'un attaché militaire d'une grande puissance, qui est un bon juge en pareilles matières et qui a examiné en personne les provinces carlistes, don Carlos a maintenant 45,000 bons soldats, sans compter 40,000 ou 50,000 hommes de qualité inférieure qui font nombre.

Il est aussi déclaré dans le rapport que si les carlistes gardent les positions actuelles et que s'ils continuent la guerre de la même manière qu'à présent, non-seulement ils ne peuvent pas être battus, mais ils doivent même être victorieux dans leurs rencontres avec les alphonstistes, au lieu qu'ils seraient certainement battus dans des engagements réguliers, nécessitant de l'artillerie, des chevaux, des wagons et une intention organisée, ou s'ils manquaient absolument d'argent, ce qui les placerait à la merci de l'ennemi. Il n'est pas à supposer qu'ils veuillent s'aventurer dans les plaines ou engager des batailles régulières, et quant à l'argent, quelque inexplicable que cela paraisse, il ne paraît pas vraisemblable qu'ils en manquent d'aussi tôt.

En ce qui regarde la frontière franco-espagnole, le même témoin, désintéressé, déclare qu'il est tout à fait faux et impossible que les carlistes reçoivent des canons par terre, et qu'il n'y a rien maintenant qui puisse les empêcher d'en recevoir par mer autant qu'il leur plaît.

Je parierais volontiers 400 liv. st. contre 4 livre, disait l'auteur du rapport il y a quelques jours, sur chaque pièce de canon que j'aurais ordre de débarquer sur la côte carliste!

Etant données de pareilles circonstances, on comprendra facilement que la rumeur d'un mouvement n'a rien d'improbable, que le gouvernement de don Alphonse est profondément découragé, et que la France n'attache pas beaucoup d'importance aux plaintes qui lui sont adressées par rapport à sa frontière.

L'ambassade d'Espagne a communiqué à divers journaux la note suivante :

Des rumeurs prétendant qu'une conspiration républicaine était sur le point d'éclater en Espagne ont circulé à la Bourse de Paris et exercé quelque influence sur les cours des valeurs espagnoles.

Ces bruits ne peuvent être qu'une manœuvre financière.

L'ordre le plus complet règne dans toute la partie de l'Espagne qui n'est pas occupée par les carlistes, et rien ne permet de supposer qu'il puisse être altéré.

Le gouvernement est, du reste, en force pour le rétablir, le cas échéant.

## Etranger.

### ALLEMAGNE.

On télégraphie de Berlin à la Gazette d'Augsbourg :

Il est question à Berlin de révoquer le décret interdisant l'exportation des chevaux;

la décision sera très-prochaine, dit-on. Du reste, la mesure n'a pas été exécutée d'une façon bien rigoureuse.

D'après certains bruits, la révocation du décret interdisant l'exportation des chevaux aurait été provoquée par une démarche du roi de Bavière.

### ESPAGNE.

Hendaye, 40 juin.

Les familles quittent le pays ennemi pour éviter les contributions énormes et les persécutions des alphonstistes, lesquelles provoquent une vive irritation en Navarre.

Les carlistes menacent de bombarder Saint-Sébastien et Bilbao, si l'escadre attaque les villes qui se trouvent sur la côte.

Une station télégraphique a été ouverte à Oyarzun, près de la frontière.

Les trains de voyageurs commenceront à circuler samedi en pays carliste.

Le général Elio va très-bien.

Les journaux de Prague du 8 juin annoncent que la princesse Windischgrätz a envoyé à don Carlos 300,000 florins, c'est-à-dire 750,000 fr., produit d'une quête faite par la noblesse de Bohême en faveur de la cause carliste.

### ITALIE.

Le Journal de Florence publie sous ce titre : ROME, un article dont l'importance ne va échapper à aucun politique ni surtout à aucun catholique d'Europe. Nous le reproduisons.

Il est positif, ainsi que l'a annoncé le Courrier de Posen, reproduit par l'Univers, qu'un arrangement est intervenu entre le Saint-Siège et la Russie pour rendre aux évêques la liberté de leur communication avec Rome et la pleine autorité autonome de leurs diocèses respectifs. On sait que, par l'ukase de 1868, le gouvernement russe avait institué à Saint-Petersbourg un synode ou collège catholique avec mission de servir d'intermédiaire, sous la haute surveillance du gouvernement, entre les évêques de la Pologne et le Saint-Siège.

En même temps, le synode avait confisqué à son profit l'autorité autonome des évêques dans leurs diocèses.

Les patientes négociations entreprises par S. Em. le cardinal Antonelli pendant le séjour à Rome de M. Kapnitz et continuées, après son départ, d'une manière directe avec le gouvernement russe, ont enfin abouti à faire rendre aux évêques leur liberté autant pour leur juridiction diocésaine que pour leurs relations avec Rome. Le synode continuera, il est vrai, d'exister, mais avec des attributions essentiellement distinctes de celles qui lui étaient conférées par l'ukase de son institution première.

Le Courrier de Posen ne sait pas se rendre compte de « l'utilité d'un tel synode, » ni des fonctions qu'il sera appelé à remplir. Nos informations nous permettent d'affirmer d'une manière certaine que, désormais, le synode de Saint-Petersbourg s'occupera exclusivement de l'administration temporelle des biens de l'Eglise en Russie.

De plus, chaque évêque sera autorisé à y déléguer son représentant ou administrateur spécial.

Ajoutons enfin que des motifs sérieusement fondés font croire à une prochaine reprise des relations officielles entre la Russie et le Saint-Siège.

Quoi qu'il en soit de ce dernier bruit, et à n'envisager que le fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, nonobstant tous les démentis envoyés de Berlin ou d'ailleurs, nous devons nous réjouir avec une simplicité toute chrétienne de ce que l'Eglise notre mère ait recouvré en Russie, du moins dans une certaine mesure, sa liberté d'action. C'est un premier pas que nous aimons à considérer comme le gage des fruits les plus salutaires. Après tout, que désirons-nous autre chose, quel autre but poursuivons-nous dans nos vœux et dans nos combats, si ce n'est la liberté de l'Eglise?

Et maintenant puisse l'exemple donné par la Russie ouvrir les yeux à ceux qui continuent de persécuter l'Eglise avec une obstination fatale pour eux! Puissent-ils comprendre que c'est le propre du sage de changer à temps de dessein: sapientis est mutare consilium. Puisqu'il est impossible de détruire la sainte Eglise du Christ et qu'en voulant la détruire on se ruine soi-même, pourquoi ne pas mettre un terme à la persé-

cuton et ne pas reconnaître l'erreur avant d'avoir à la confesser forcément sous le coup des vengeances de Dieu? La prière du bon larron sur la croix n'est-elle pas plus noble et plus salutaire que le *Vicisti Galilæe* de Julien?

Il est urgent de se décider, de reconnaître l'injustice et de la réparer, si l'on veut ressentir les effets de l'esprit conciliant et paternel du Saint-Siège, esprit que l'on invoquera vainement tant que l'on s'obstinera dans la voie de l'hypocrisie et de l'oppression.

L'article qu'on vient de lire est plus qu'un article ordinaire de journal; chacun va en pénétrer le sens et la portée.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Notre population a appris hier, dans la journée, que la ville n'avait plus d'administration municipale. La session budgétaire aurait été orageuse, la division s'est mise dans le Conseil, et MM. Lecoy, Rosset et Gratien se sont vus dans la nécessité de se démettre de leurs fonctions municipales.

Les causes de cette triple démission seraient assez multiples, et, d'après les on dit, les principales seraient :

La question du Bureau de bienfaisance, qui vient de se raviver plus ardente que jamais;

L'installation du service d'eau dans les presbytères et écoles de la ville;

La question des fournitures classiques à l'école communale des sœurs Saint-André;

L'allocation de 60,000 fr. environ pour l'asile communale;

Et bien d'autres encore.

## MUSIQUE

### DES SAPEURS-POMPIERS.

Demain dimanche, à 4 heures du soir, la musique des sapeurs-pompiers de notre ville se fera entendre place du Champ-de-Foire.

Des chaises seront réservées pour MM. les souscripteurs et leurs familles.

La place du Champ-de-Foire, plantée d'arbres dont la ramure est assez épaisse pour garantir des rayons du soleil, offre un lieu qui n'est point à dédaigner, à Saumur surtout, où nous ne possédons ni mail, ni promenades, ni boulevards où l'on puisse trouver quelque frais ombrage. Ajoutons que six rues aboutissent au Champ-de-Foire, et que d'ailleurs cette partie de notre ville est en voie de progrès. La gare du chemin de fer de Poitiers, dont on jette en ce moment les fondations, ne tardera pas à s'élever à l'extrémité de l'avenue, ce qui donnera une certaine animation à ce quartier que de nouvelles et élégantes constructions viennent embellir chaque jour.

Selon nous, c'est une excellente idée qu'a eue la musique des sapeurs-pompiers de choisir cet emplacement, et sans nul doute, si le temps se met de la partie, elle exécutera ses divers morceaux au milieu d'un grand nombre de promeneurs. D'ailleurs, on se rappelle que, naguère, la musique de l'Ecole de cavalerie a donné maintes fois, au Champ-de-Foire, ses concerts du jeudi. Ce souvenir viendra s'ajouter au charme d'entendre la musique dirigée par M. Halbert, laquelle doit prendre part, comme on sait, au grand festival d'Angers.

### PASSAGE DE TROUPES.

Lundi 14 juin, passera à Saumur le 435<sup>e</sup> de ligne, venant de Cholet, composé de 12 officiers, 532 sous-officiers et soldats, et 3 chevaux.

Mardi 15 juin, passera également à Saumur le 77<sup>e</sup> de ligne, venant d'Angers, comprenant 12 officiers, 474 sous-officiers et soldats.

Le dieu des ivrognes a tant à faire, qu'il ne peut s'occuper de tous ceux qui lui sacrifient des bouteilles.

Mercredi dernier, le sieur Alexis Belard, de Nueil-sous-Passavant, se trouvant en état d'ivresse, est tombé dans un puits et y a trouvé la mort.

Il avait le vin peu commode et la manie, en cet état, de chercher querelle au premier venu. Il avait trouvé son maître qui lui

avait fait mordre la poussière, puis l'avait abandonné, le fuyant pour éviter une punition plus sérieuse.

Belard s'est alors approché du puits, et en voulant tirer de l'eau pour se laver la figure, il a perdu l'équilibre et est tombé en centimètres d'eau seulement.

Son père et divers journaliers entendirent sa chute et s'empressèrent d'aller à son secours, mais ils ne trouvèrent plus au fond du puits qu'un cadavre. Belard s'était fait la tête une blessure qui a dû déterminer sa mort instantanée.

Dans la séance de mercredi, M. Maurice, député du Nord, a déposé au bureau de l'Assemblée nationale, au nom de la 33<sup>e</sup> commission d'intérêt local, le rapport sur le projet de loi tendant à autoriser le département de Maine-et-Loire à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement pour les travaux de chemins de fer d'intérêt local.

Ce rapport sera imprimé et distribué.

A la question de savoir si un jeune homme sous les drapeaux dispense son frère de servir, M. de Cisse y a répondu une lettre dont nous extrayons le passage essentiel :

La décision qui comprend les deux frères dans le contingent est conforme à la loi, et voici comment elle s'explique :

Le premier frère peut être ajourné deux ans de suite, et dans ce cas il n'aurait plus, étant déclaré bon pour le service, que deux à trois ans à faire, car il compte toujours avec la classe à laquelle il appartient par son âge; il peut aussi se trouver classé dans la deuxième portion, et ne doit alors que six mois ou un an.

La loi n'a pas admis que, dans cette double hypothèse, il pût conférer une dispense de cinq ans de service à son cadet.

Toutefois, lorsque l'aîné a trois ou quatre ans à faire, l'administration de la guerre examine toujours la situation avec le plus bienveillant intérêt, et déjà fréquemment, en pareil cas, le ministre, saisi de la question par l'autorité locale, a, par une mesure gracieuse, maintenu le second frère dans ses foyers.

Par arrêté de M. le préfet d'Indre-et-Loire, arrêté approuvé par une décision du ministre des travaux publics, le délai de 20 ans accordé par l'arrêté préfectoral réglementaire du 29 septembre 1855, pour la suppression des arbres, broussailles existant sur les talus des levées de la Loire, est et demeure prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1880.

Par décision de M. le Recteur, les épreuves pour les deux baccalauréats commenceront à Poitiers : le 16 juillet prochain pour les sciences, le 19 juillet pour les lettres.

A partir du 40 juin, le bureau télégraphique municipal de Moncontour (Vienne) est ouvert et le service télégraphique cesse d'être fait par la compagnie de la Vendée dans ce chef-lieu de canton.

Le tracé proposé par la compagnie de la Vendée pour la ligne de Montluçon vient d'être approuvé par décision du 29 mai dernier.

Le Patriote explique pourquoi M. Pérignon, rédacteur du Travailleur, avait formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour d'assises qui le condamne à un an de prison et 3,000 fr. d'amende.

M. Pérignon, dit-il, auquel le rôle de martyr ne semble que médiocrement convenir et qui se trouvait en présence d'une condamnation à une année d'emprisonnement, a profité du pourvoi pour mettre entre lui et la cellule qui l'attendait, une honnête et légitime distance.

Qui pourrait l'en blâmer? Il a 39 ans et n'a pas charge de famille.

Un très-riche écossais, M. Alexander Pirie, est arrivé à Nantes, sur un steamer portant son nom et spécialement à son usage, venant d'Aberdeen.

A bord de l'Alexander-Pirie, navire de 500 tonneaux, se trouvaient, avec cet étranger, sa famille, son médecin et ses nombreux domestiques, avec beaucoup de bagages, etc.

meubles, une bibliothèque, six chevaux, deux vaches et trente-deux animaux divers. M. Alexander Pirie a acheté la propriété de la Varenne, près des Forges, dans le département de Maine-et-Loire. Il a fallu trois trains de chemins de fer pour transporter à la Varenne le chargement du steamer dont l'arrivée a produit beaucoup de sensation dans le port où l'on ne parle que du nabab écossais, qui vient en France, où sa femme est née, s'installer princièrement.

#### UN REPOSOIR MILITAIRE.

On écrit du Mans à l'Union :

« La presse de province est unanime à constater la splendeur et l'élan avec lesquels viennent d'être célébrées, sur tous les points de la France, les poétiques et touchantes solennités de l'octave de la Fête-Dieu.

» L'armée s'est particulièrement distinguée dans ce concert national, et dans les villes militaires les soldats ont tenu à venger par leurs hommages le Dieu des armées des outrages et des haines dont le poursuit tout ce qui est ennemi du nom de catholique et de Français. Nous citerons, à l'appui, les détails que nous apportent les journaux du Mans sur un véritable monument élevé par la garnison de cette ville dans la cour d'honneur de la caserne, dite de la Mission, occupée par le 31<sup>e</sup> d'artillerie.

» Un reposoir monumental, adossé au fond de la grande cour, en face de la porte d'entrée, était assis sur une vaste redoute, composée de fascines et de sacs à terre. Deux gros canons de siège, qui ont vu bien des gloires et bien des souffrances, car ils portent la date de 1787, étaient disposés dans les embrasures. Des mortiers au bas de l'escalier et des bombes sur chaque marche complétaient les travaux. Les artilleurs, rangés près de leurs pièces et postés sur les degrés, semblaient prêts à la défense. Au-dessous de cette redoute formidable, deux rangées de tambours portaient l'autel; puis une immense croix de verdure se découpait avec grâce sur la muraille grise. Au-dessus de la croix et autour de ses branches resplendissaient au soleil des panoplies de sabres, des candélabres formés de baïonnettes, des lustres brillants de casques et de pistolets.

» De chaque côté de la cour, des canons avec leurs servants étaient rangés en batterie, sur deux lignes. Des guirlandes de verdure couraient également le long des fenêtres des étages supérieurs. Au centre de la cour, un jardin improvisé, dont les fleurs et les eaux jaillissantes formaient, avec les mâles attributs de la guerre, un merveilleux contraste.

» A droite, une estrade de feuillage était disposée près de la porte d'entrée et recevait les personnes que MM. les officiers avaient eu l'amabilité d'inviter; celles qui n'ont pu y trouver place envahissaient les chambrées, converties tout-à-coup en salons.

» M<sup>re</sup> d'Outremont a voulu donner lui-même la bénédiction aux soldats. Après la cérémonie, Sa Grandeur s'est approchée des officiers et les a chaleureusement félicités et remerciés de leur chef-d'œuvre.

» Dans la matinée, M. l'aumônier du 4<sup>e</sup> corps avait célébré la messe à ce majestueux reposoir. Une grande partie de la garnison y assistait, témoignant ainsi de son excellent esprit et des sentiments affectueux que lui inspire M. l'abbé Morancé, dont le zèle est si intelligent et si dévoué. Un piquet d'honneur du 40<sup>e</sup> formait la haie au pied de l'autel; la fanfare de la 4<sup>e</sup> brigade d'artillerie (26<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> régiments) rehaussait encore de ses brillantes sonneries l'éclat de cet émouvant spectacle.

La cour de cassation vient de rendre un arrêt concernant l'usage que peut faire d'une lettre confidentielle une personne à qui cette lettre a été adressée par erreur :

Lorsque l'auteur d'une lettre confidentielle l'a par erreur adressée non pas à celui qui en était le destinataire, mais à un tiers, ce tiers, même après avoir reçu cette lettre en même temps qu'une autre à lui personnellement adressée par la même personne et sous la même enveloppe, ne saurait s'en considérer comme légitime propriétaire, et en faire usage en justice dans son intérêt privé.

Les juges ne sauraient puiser dans cette lettre un élément de décision.

#### LA CULTURE DU TABAC.

Le 17 avril dernier, le Petit Journal a pu-

blié, sous la rubrique : *Manufactures de l'Etat*, un article dans lequel il était énoncé que toute personne a la faculté de cultiver le tabac comme plante d'ornement jusqu'à concurrence de vingt pieds.

Or, d'après les dispositions combinées de l'article 181 de la loi du 28 avril 1816 et de l'article unique de la loi du 23 avril 1836, nul n'a le droit de cultiver du tabac sans autorisation, pas plus dans un jardin ou un parc que dans un terrain non clos, si minime que puisse être le nombre des plants.

Bien qu'elle ait été rectifiée dans le numéro du 22 avril, l'assertion inexacte du Petit Journal ayant pu induire en erreur un grand nombre de personnes, nous croyons utile de porter ces faits à la connaissance de nos lecteurs pour que l'opinion émise par le Petit Journal ne se propage pas.

Il y a quelques mois, décédait à Angoulême un sieur M..., dont la succession ne fut acceptée que bénéficiairement par ses héritiers.

Il arriva qu'en procédant à l'inventaire, au domicile du défunt, et en fouillant dans les recoins poudreux d'un grenier, on trouva réunies, dans un petit volume relié, soixante-huit lettres autographes de Voltaire, dont vingt-six sont absolument inédites, adressées à M. le marquis Tison d'Argence.

Les journaux de province d'abord et de Paris ensuite s'émurent de cette découverte; le bruit s'en répandit parmi les bibliophiles et les collectionneurs de manuscrits à qui on annonçait la mise en vente prochaine de ce trésor, si bien que l'écho en parvint un beau jour jusqu'à l'arrière-petit-fils du destinataire, dans son château de la Sarthe.

M. Tison d'Argence considérant ces soixante-huit lettres comme dépendant de l'héritage de son bisaïeul, se hâta de les réclamer aux héritiers du sieur M...

En effet, dans sa pensée, elles avaient dû être déposées, avec d'autres papiers de famille, chez le père de M. M..., mandataire à Angoulême vers l'an 1820, de M. le marquis Tison d'Argence qui avait des intérêts nombreux et importants dans l'Angoumois, et M. M... père, en rendant compte de sa gestion, avait dû négliger d'en effectuer la remise.

Le tribunal civil d'Angoulême vient d'ordonner que les 68 lettres seront restituées à M. Tison d'Argence.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Ce soir (samedi) a lieu la représentation de M<sup>me</sup> Céline Chaumont et de plusieurs artistes du théâtre des Variétés. M<sup>me</sup> Chaumont s'est déjà fait applaudir sur notre scène en 1872 et à la fin du mois de décembre dernier. Elle paraîtra cette fois-ci dans le *Wagon des Dames*, l'*Autographe* et les *Deux Veuves*, trois comédies des plus amusantes.

On sait que Céline Chaumont eut pour marraine de théâtre, à quatorze ans, M<sup>me</sup> Déjazet, et que les débuts de l'écolière furent dignes de la maîtresse, dont elle finit par imiter la voix à tel point, qu'en fermant les yeux on se serait cru en présence de la célèbre comédienne.

Aujourd'hui, M<sup>me</sup> Chaumont possède une réputation méritée, tant en France qu'à l'étranger. Ainsi, il y a quelques jours encore, M. Machine, directeur des Bouffes de Saint-Petersbourg, était en pourparlers avec M<sup>me</sup> Chaumont : il désire l'engager pour l'inauguration du nouveau théâtre qu'il veut ouvrir, le mois prochain, à Pavlock. L'actrice parisienne va très-vraisemblablement accepter les brillantes propositions qui lui sont faites.

M<sup>me</sup> Chaumont jouera lundi à Tours, et l'*Union libérale* s'exprime ainsi au sujet de cette actrice :

« Il suffira de nommer M<sup>me</sup> Céline Chaumont, la brillante élève de Déjazet — pour qu'on juge du mérite des artistes qu'elle a cru devoir s'adjoindre, et qui, tous, appartiennent, du reste, au théâtre des Variétés.

» Amusante et comique au dernier point, M<sup>me</sup> Chaumont se montre toujours, quelque soit le rôle qu'elle joue, pleine de finesse et de distinction. On a dit d'elle qu'elle traduirait la scène la plus scabreuse au milieu d'une pension de jeunes filles sans qu'aucune y trouvât l'occasion d'en rougir.

» Rien de beau et de fascinateur comme ce talent plein de nuances et de délicatesse, ce jeu savant et mesuré, cette physionomie vive et mobile de la charmante actrice !

» Au Mans, où elle était il y a quel-

ques jours, à Nantes où elle joue en ce moment, partout, en un mot, où elle a posé sa tente, le succès a été sans égal. »

#### Faits divers.

On annonce que le dimanche 27 juin aura lieu, à Bordeaux, la première ascension aérostatique de M. Eugène Godard avec son ballon colossal l'*Univers*, pouvant enlever vingt-cinq personnes.

De grandes fêtes de bienfaisance qui promettent d'être exceptionnellement brillantes s'organisent en ce moment à Grenoble, où elles auront lieu le dimanche 4 et le lundi 5 juillet prochain, au bénéfice des pauvres.

Nombreuse cavalcade organisée avec le concours empressé de l'autorité militaire et des officiers de la garnison, grand festival et fête de nuit, immense tombola, courses de vélocipèdes, steeple-chase, handicap, excursion à la Grande-Chartreuse.

Visite à la station balnéaire d'Uriage, où l'on vient d'installer l'orchestre dirigé par M. Huignid, chef d'orchestre du Grand-Théâtre de Lyon, à Alleverd, etc.

#### UN CABARETIER MALIN.

Ces jours derniers, dans un village de la vallée de la Seine, non loin de Troyes, un cabaretier allait fermer son établissement, lorsqu'il aperçut le seul consommateur qui se trouvait encore chez lui s'approcher d'un placard ouvert, s'emparer d'un pain de beurre et le cacher furtivement dans son chapeau. — « Attendez encore un instant, lui dit le cabaretier qui ne manquait pas de finesse; j'ai besoin d'un coup de main pour replacer mes chaises et mes tables.

Cela ne faisait pas le compte du voleur de beurre frais; il aurait préféré sortir au plus vite; déjà il avait le doigt sur le loquet de la porte, lorsqu'il songe qu'un refus pourrait exciter des soupçons; il fit donc contre fortune bon cœur et aida le cabaretier dans sa besogne; mais, sentant le beurre se tasser sur ses cheveux, il déclara brusquement qu'il était obligé de rentrer chez lui.

« Pas avant d'avoir vidé quelques verres de ce vieux kirsch, lui répondit le maître de la maison; j'ai d'ailleurs une aventure des plus drôlatiques à vous raconter. — « Je crains, répliqua l'étranger un peu embarrassé, que ma femme trouve le temps long et me cherche chicane. — « Bagatelle que cela, reprit le cabaretier, tandis qu'en fin matois il versait une telle rasade de liqueur spiritueuse que les cheveux du voleur s'en seraient dressés sur la tête, sans la singulière pommade qui les aplâtissait sous son chapeau.

« Voici un morceau de pain, ajouta le cabaretier de l'air le plus innocent du monde; vous pouvez y mettre du beurre. » Le voleur commençait à sentir la mèche; la matière traitresse lui coulait le long du visage. — « Vous paraissez avoir bien chaud, observa le malicieux cabaretier; pourquoi n'ôtez-vous pas votre chapeau? — « Laissez-moi partir, dit le malheureux patient; je me sens indisposé. » Cependant le beurre, de plus en plus fondu, s'engouffrait dans les vêtements du voleur et descendait jusque dans ses bottes; le pauvre diable baignait dans la graisse liquide. — « Allons, dit le cabaretier, si vous voulez partir, je ne vous retiens plus; nous sommes quittes : la punition que je vous ai infligée vaut bien le beurre que vous m'avez volé. »

La revue hebdomadaire, le *Citoyen d'Ot-tawa*, donne la nouvelle suivante :

Une véritable surprise attend les géographes les mieux informés : c'est la découverte du mont Hercule, dans la Nouvelle-Guinée, près de la côte australienne.

La montagne nouvellement découverte a 32,786 pieds de hauteur, tandis que le mont Evoret, dans l'Himalaya, considéré jusqu'ici comme le roi des sommets, n'a que 29,002 pieds.

Le mont Hercule est presque au centre de l'île, et la personne qui l'a découvert, le capitaine J.-A. Lawson, donne un intéressant récit de l'ascension qu'il a effectuée jusqu'à la hauteur de 25,344 pieds. Le sang lui sortait du nez et des oreilles ainsi qu'à son com-

#### LA POIGNÉE DE MAIN.

Une mode anglaise qui a passé tout à fait dans nos mœurs, c'est la poignée de main.

Tout ce que nous prenons aux étrangers, nous le francisons, c'est-à-dire que nous lui ôtons son originalité native en l'appropriant à nos besoins, à nos habitudes, à notre élégance à notre ton.

Ainsi la poignée de main anglaise est généralement une secousse de bas en haut qui, la plupart du temps, a le défaut de vous briser le poignet, de vous démancher l'épaule; d'être saccadée, disgracieuse, trop visible : ce n'est qu'un geste.

Nous, nous en avons fait un langage muet, poli, discret, tendre, affectueux, chaleureux, aimant, qui serre, qui retient, qui presse, qui attire... ou qui repousse, refuse, éloigne, congédie...

Tout cela invisiblement, par une étreinte forte ou faible, passionnée ou languissante, froide ou inerte.

N'avez-vous jamais refermé votre main sur deux doigts tendus négligemment, et ne vous êtes-vous pas senti refroidi tout à coup comme si le charme était rompu ?

Tout au contraire, vous étiez triste et malheureux : la poignée de main a parlé, elle vous a compris.

Que de courage relevé, que d'espoir revenu, que d'encouragement donné, que de sympathie prouvée et rendue par cette simple pression, qui dit plus qu'un regard, mieux qu'une parole; qui ne cherche pas son mot, mais qui le donne; qui n'arrive jamais trop tôt, jamais trop tard; qui reçoit et rend en même temps l'impression qu'elle éprouve; n'est jamais indiscret, jamais compromettante, ne laisse ni trace ni regret, ne vient jamais mal à propos, parce que deux mains qui se touchent sentent immédiatement ce qu'elles se demandent !

Les doigts se détendent instantanément, la pensée n'est pas plus prompte; si l'impression a été désagréable, elle a été si fugitive qu'on ne l'a pas ressentie.

Au contraire, si on veut la conserver, cette impression, et s'en souvenir, elle vous reste au bout des doigts, la main en est comme engourdie et le cœur en est reconforté.

Tout cela dans une poignée de main.

#### Dernières Nouvelles.

Le président de la République a reçu avant-hier la commission chargée d'étudier le différend survenu entre l'Angleterre et le Portugal au sujet de la baie de Lagoa, dont l'arbitrage lui avait été délégué.

Conformément aux conclusions de la commission, le maréchal s'est prononcé en faveur du Portugal. Cette décision a été communiquée aux représentants des deux puissances intéressées.

Les journaux belges publient l'exposé des motifs et le texte du projet de loi qui a pour but d'atteindre par des dispositions pénales l'offre de commettre un crime.

Pour les articles non signés : P. Genet.

#### Théâtre de Saumur.

Samedi 12 juin 1875.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

#### M<sup>me</sup> CÉLINE CHAUMONT

Premier sujet du théâtre des Variétés de Paris.

MM. H. DESCHAMPS, TONY-RIOM, CORNAGLIA, MUSSAY, M<sup>me</sup> Pauline LYON, BREMENS, Marie PLET, A. LEROUX, artistes du théâtre des Variétés.

1. **Une Allumette entre deux feux**, vaudeville en 1 acte, de M. Honoré.

2. **Le Banquiste**, scène comique.

3. **L'Autographe**, comédie en 1 acte, de M. Henri Meilhac.

M<sup>me</sup> Céline CHAUMONT remplira le rôle de *Julie*, qu'elle a joué au Gymnase.

4. **Sur l'impériale**, scène comique.

5. **Les Deux Veuves**, comédie en 1 acte, de M. Mallefille.

M<sup>me</sup> Céline CHAUMONT remplira le rôle de *Caroline*.

6. **Le Wagon des Dames**, comédie en 1 acte, de MM. Clairville et Gastineau.

M<sup>me</sup> Céline CHAUMONT remplira le rôle de *Berthe*, qu'elle a créée au Gymnase.

PRIX DES PLACES ORDINAIRE.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. ».

L'Univers illustré, dans son numéro de cette semaine, continue à donner une place importante et bien justifiée au Salon de 1875. On sait, du reste, avec quel talent et quel soin particulier sont gravées les planches d'art de ce magnifique journal. Voici d'abord la délicieuse toile de M. Comte-Calix, intitulée: « Où diable vont-ils ? » puis: *Un jour de calme dans la Haute-Egypte*, par M. F. A. Bridgman. Rien de plus gai et de plus fin à la fois que les douze gravures de la Revue comique du Salon, par Cham. Citons encore: la seconde traversée de la Manche, par le capitaine Boyton au théâtre d'été près d'Athènes; une cour martiale carliste, etc., etc.

L'INCONNUE continue la série de ses articles sur le Salon avec autant d'esprit et de charme dans le style que de compétence artistique.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française qui vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co., aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les six premiers fascicules sont en vente.

**Chemins de fer de la Vendée.**  
BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE.  
**BILLETS A PRIX RÉDUITS**  
VALABLES PENDANT 5 JOURS  
Au départ de Tours, Bressuire, Saumur, Poitiers et stations intermédiaires.  
La Compagnie de la Vendée a des gares séparées à Tours et à Saumur.

Eviter les contrefaçons  
**CHOCOLAT MENIER**  
Exiger le véritable nom  
P. GODET, propriétaire-gérant.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
GARE DE SAUMUR  
(Service d'été, 3 mai 1875)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 04 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)  
9 — 01 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, omnibus.  
4 — 19 — — express.  
7 — 28 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 04 minutes du matin, omnibus.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir, omnibus.  
10 — 28 — — express-poste.  
Letaudin d'Angers; qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JUIIN 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.			
3 % jouissance décembre...	64	80		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 225 fr. p. j. nov.	720			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	652	50	3	75	
4 1/2 % jouiss. septembre...	93	80		Crédit Mobilier	217	50	1	25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	650			
5 % jouiss. novembre...	103	45		Crédit foncier d'Autriche...	338	75		1	25	632	50	7	50
Obligations du Trésor, t. payé.	475			Charentes, 400 fr. p. j. août.	350			1	25				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	225			Est, jouissance nov.	551	25			1	25			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	472	50		Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	930				3	75			
— 1865, 4 %	498	75	1	Midi, jouissance juillet	705				10				
— 1869, 3 %	340			Nord, jouissance juillet	1198	75			1	25			
— 1871, 3 %	313			Orléans, jouissance octobre	948	75			1	25			
— 1875, 4 %	460			Ouest, jouissance juillet, 65.	587	50							
Banque de France, j. juillet.	3950			Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.									
Comptoir d'escompte, j. août.	585			Compagnie parisienne du Gaz.	945								
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	490			Société immobilière, j. janv.	32	50	5	50					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345			C. gén. Transatlantique, j. juill.	227	50		2	50				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	915												

**RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.**

M. PITON, ancien greffier du tribunal de commerce de Saumur, désirant retirer son cautionnement, fait la présente publication, conformément à la loi. (261)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.  
En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs,

**LA BELLE PROPRIÉTÉ DE GRANGE-COURONNE**

A 2 kilomètres de Saumur.  
Située dans les communes de Saint-Lambert et de Vivy. (285)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.  
En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs,  
**LA BELLE PROPRIÉTÉ DE L'ALLEU**

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur.

S'adresser, pour tous renseignements:  
1° A M. CHATRY, propriétaire à Bourgeil, qui se trouvera le samedi à Saumur;  
2° A M. MÉHOUS, notaire à Saumur. (307)

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Au Vau-Langlais,  
**UN CLOS DE VIGNE**  
Affré d'arbres fruitiers,

Contenant 49 ares, en très grande partie entouré de murs.

S'adresser audit notaire et à M. TAYEAU, expert, au Pont-Fouchard.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A ARRENTER OU A LOUER  
**UN ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE**  
S'adresser audit notaire. (298)

**HOTEL DE L'ESPÉRANCE**

Rue de la Petite-Bilange,  
**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1876.

Etude de M. LEMARCHADOUR, notaire à Concarneau (Finistère).

**ADJUDICATION VOLONTAIRE,**

Le lundi 5 juillet 1875, à une heure,

En l'étude et par le ministère de M. LEMARCHADOUR, notaire à Concarneau (Finistère).

**DU DOMAINE**

**DE LESNEVAR**  
Près Concarneau

(Chemin de fer d'Orléans).  
Vue sur la mer, situation exceptionnelle;  
Manoir style Louis XIII;  
Ecuries, avec boxes et paddocks, remises, vastes dépendances, chemin, etc.;  
Trois grandes métairies, hautes futaies, bois, pelouses, etc.;  
Belles chasses et pêches;  
Contenance: 182 hectares;  
Mise à prix: 300.000 francs.

Riches et nombreux mobiliers, voitures, etc., pouvant être acquis à l'amiable.

S'adresser:

A Concarneau, à M. G. LEMARCHADOUR, notaire;  
A Paris, à M. MOREL D'ARLEUX, notaire, rue de Rivoli, n° 28;  
A Nantes, à M. FLEURY, notaire, et à M. MUSSEAU, architecte. (319)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.  
1° Un beau pré, joignant la Boire et bien clos de fossés, situé près la Ronde, commune de Vivy, au lieu dit la Guizon, contenant 2 hectares 59 ares 79 centiares.  
2° Une belle vigne, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent, contenant 1 hectare.  
Ces deux immeubles pourront être vendus par parties.  
S'adresser à M. DAUDET, géomètre-expert à Allonnes. (302)

**PRESENTEMENT,**

**UNE BELLE MAISON**

Au centre de la ville,  
Comprenant: salle à manger, petit salon à côté, office, cuisine, grand salon, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, deux greniers, deux caves, écurie, remise et cours.  
S'adresser à M. CLOUARD, notaire à Saumur. (135)

**A VENDRE**

D'OCCASION,  
**UN BREAK**  
A quatre roues.  
S'adresser à M. BIDAULT-ROUSSEL, rue de la Fidélité, 2. (305)

Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIERE**

Le mardi 15 juin 1875, à midi, il sera procédé, par le ministère de M. Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur Davoine, bottier, à Saumur, rue Saint-Nicolas, à la vente publique, aux enchères d'objets mobiliers lui appartenant.

Il sera vendu:  
Lits avec sommiers élastiques, matelas, couvertures, commodes, guéridons, pendules, tables de jeu, table de nuit, rideaux de lits et de croisées, portières, fauteuils, chaises garnies, bureau, candélabres, flambeaux, lithographies, etc.  
On paiera comptant, plus 5/0/0.

Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIERE**

Après décès.  
Le mercredi 16 juin 1875, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M. Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison où est décédée M<sup>me</sup> Roland, modiste, rue du Portail-Louis, à la vente publique aux enchères du mobilier et des marchandises dépendant de sa succession, à la requête de M. Bouchard, épicer à Saumur, tuteur de la mineure Roland.

Il sera vendu:  
Plusieurs lits, couettes, matelas, traversins, rideaux, armoire à glace, commodes, guéridons, glaces, pendules, candélabres, étagères, table de toilette, fauteuils Voltaire, table, linge, effets, batterie de cuisine, etc.  
MARCHANDISES: Quantité de pièces de rubans et velours, belles fleurs et plumes pour chapeaux, bonnets, cols, manchettes, paires, chemises garnies, mouchoirs de poche en fil et coton, moussetine, brillante, dentelles, bandes festonnées et brodées, etc.; comptoirs, montres vitrées et autres objets.  
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**M. L. MAUDUIT-MAUGARD**

A l'honneur de prévenir les habitants de la ville de Saumur qu'il vient de monter un établissement de pâtisserie et confiserie, rue de la Comédie, 27, et que tous ses efforts tendront à satisfaire sa clientèle.  
Il se chargera spécialement des desserts pour noces et soirées.

**SAINT-GALMIER**

**SOURCES CENTRALES**  
La plus agréable et la plus gazeuse des eaux de table.  
Expédition par caisse de 50 bouteilles, à 17 francs, pris en gare, à Paris.  
Ecrire à M. RICHOU FILS, rue Baudrière, 68, à Angers. (280)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A l'amiable et par lots,  
Au gré des acquéreurs,

**BEAU TERRAIN EN JARDIN**

Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face de l'Institution Saint-Louis.

Ce terrain convient, par sa position exceptionnelle, soit pour des constructions, soit pour des jardins, établissements d'horticulture, etc.

Pour le lotissement, voir les placards.  
S'adresser, pour les renseignements et traiter, soit à M. MATHEU, expert, rue du Petit-Mail, 44, soit à M. LAUMONIER, notaire à Saumur. (228)

**L'ODYSSÉE D'HOMÈRE**

MISE  
**A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE**

D'APRÈS LES TRADUCTIONS  
De BITAUBÉ et de POPE  
Par F. DABURON,  
Ancien Magistrat.

Prix: 2 francs.

A Saumur, chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean; JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, et au bureau du journal.

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE**

ET  
**TOILETTE DE PARIS**

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

**LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE**  
Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, colorée, de modèles de confections, de figures de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, et d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.  
Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

**PRIX D'ABONNEMENTS**

Paris, Départements et Algérie: 6 francs par an.  
Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.  
La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.